



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 2 – 2021 / 2026

Séance du jeudi 10 mars 2022, 18h30 / 20h10

Salle 22 et 23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 10 mars 2022

Préambule

- a) Accueil de Monsieur Philippe Valazza, directeur de l'EPSMO
- b) Présentation de Monsieur Julien Chevalley

1. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.....	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	3
2. Mot des directeurs	3
3. Quart parents.....	4
3.1. Diverses questions	4
4. Demi-journée de congé	9
4.1. Article 2 alinéa 4 du règlement du CET : 2 ^{ème} Discussion	9
5. Divers et propositions individuelles	9
6. Calendrier 2022	9

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Alexandra Ramser
M. Florian Manzini

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :

MM. Philippe Valazza
Xavier Désilets
Guillaume Jordan
Mmes Irène Mauroux
Yolande Brandt Komatanos représentant l'EPSME
Jeannette Ménétrety représentant l'EPSME

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :

Mmes Célia Elison (en alternance avec Mme S. Monis Casasola)
Céline Cornaz
MM. Simon Smith
Laurent Molinari
Marc Weber
Vincent Demaurex

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Coralie Monachon
Géralde Vuissoz
Regina Andrade
MM. Albert Richard
Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mme Sandrine Monis Casasola, **groupe 3 (en alternance avec Mme C. Elison)**
MM. Yanick Hess, **groupe 1**
Nicolas Büchler, **groupe 1**
André Wismer, **groupe 2**

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est
APEMS : Accueil pour enfants en milieu scolaire
FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants
UAPE : Unité d'accueil pour écoliers

Préambule

a) Accueil de Monsieur Philippe Valazza, directeur de l'EPSMO¹

La Présidente accueille les nouveaux membres et présente M. P. Valazza, directeur de l'EPSMO depuis le 1^{er} janvier 2022. Le directeur de l'EPSME² ayant démissionné pour la fin de l'année scolaire, le Conseil de direction est représenté à cette séance par Mme Y. Brandt Komatanos et Mme J. Ménétrety.

b) Présentation de Monsieur Julien Chevalley, délégué communal au Sport

Voir point n° 3.

1. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Mme M. Altieri annonce le retard de M. A. Richard et se permet de parler en son nom. M. A. Richard souhaiterait savoir si, en cas de congé accordé, il y aurait des solutions de garde puisque l'école serait alors fermée.

La Présidente indique que cela ne s'applique pas aux demi-journées de congé. Les solutions de garde sont mises en place seulement si l'Établissement met sur pied une action spéciale avec l'autorisation du Département.

Mme M. Altieri propose d'ajouter au procès-verbal du 15 novembre 2021 le fait qu'il y ait eu des débats autour de ce sujet et que certaines personnes émettaient des réserves. Mme M. Altieri avait elle-même émis des réserves. Il faudrait également joindre ses questions au procès-verbal. A la page 9 § 4, il faut remplacer le mot « recadres » par « rocades ».

La Présidente spécifie qu'il n'y avait pas eu de réserves à la dernière séance puisqu'il s'agissait de la première discussion. Par contre, les membres peuvent évoquer des réserves dans le procès-verbal de cette séance. Les questions de Mme M. Altieri seront ajoutées en annexe du procès-verbal qui sera diffusé sur le site communal.

La Présidente précise qu'au point n° 4, il ne s'agit que d'une 2^{ème} discussion et non pas une décision. La décision interviendra au mieux à la prochaine séance.

2. Mot des directeurs

EPSMO (voir Powerpoint ci-joint)

M. P. Valazza entame sa présentation au moyen d'un fichier Powerpoint (voir en annexe). La philosophie de Montreux-Ouest ne va pas radicalement changer par son arrivée. L'école garde l'idée de bienveillance envers les élèves et du vivre ensemble. Cela leur tient à cœur. Il est important que les enfants se sentent bien dans l'école et qu'ils arrivent à faire un travail de qualité. Le nouveau Conseil de direction, renouvelé à 50%, est présenté aux membres.

¹ Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest

² Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est

Le directeur entame le sujet de la pandémie et diffuse des informations au nom des deux établissements. Durant les vacances de Noël, ils ont été invités à une visioconférence par Mme C. Amarelle, cheffe du Département, leur annonçant par des propos alarmistes ce qui les attendait à la rentrée. Elle a utilisé le terme, « la situation est catastrophique ». Le 7 janvier 2022, sur les 6 ou 7 semaines jusqu'aux relâches ils ont eu une situation RH et élèves extrêmement compliquée et lourde avec un fort absentéisme. A Montreux-Ouest, jusqu'à 180 élèves ont été absents et à Montreux-Est un peu plus. Pour les enseignants, les statistiques étaient proportionnellement identiques. A Montreux-Est jusqu'à 20 enseignants furent absents sur une journée. La situation a été extrêmement compliquée.

Durant cette période, il y a eu des aspects positifs car l'école a tenu le coup. Les corps enseignants ont réussi à assumer tous les cours dans les deux Etablissements. Les secrétariats des écoles ont fait un travail remarquable car leur charge de travail a explosé.

Le directeur aborde les camps de ski. L'école n'était plus en mesure de les mettre sur pied mais a proposé des solutions alternatives. Les échanges linguistiques ont été également annulés. L'école a été abimée car la qualité de l'enseignement a été perturbée. Il faut reprendre les apprentissages. Ils avaient à disposition moins de personnel compétent avec beaucoup de changement et de brassage.

Dans le vivre ensemble, l'école a constaté que ce n'est pas évident, la jeunesse est aussi marquée (par des soucis de déprédations autour des collèges par exemple). Il y a une nécessité de se recentrer sur l'enseignement de base, de fournir une école de qualité et respecter le cadre de l'école. A Montreux-Est, c'est exactement le même constat. Les choses vont rentrer dans l'ordre, mais il va falloir beaucoup œuvrer.

Mme M. Altieri demande s'il n'était pas possible de réagencer les camps. M. P. Valazza explicite qu'à l'Ouest les camps se déroulent avant les relâches et à l'Est ils ont à disposition des infrastructures communales après les relâches. Donc pour l'hiver c'est terminé. Tous les camps de printemps sont déjà organisés pour les élèves les plus jeunes (4P-5P-6P). L'infrastructure à Leysin est occupée. Les budgets pour les camps ont été entamés pour effectuer les activités avec des frais conséquents de transport. Ils ne pouvaient pas mélanger les classes.

M. M. Weber demande aux écoles s'ils ont ressenti une insolence nouvelle de la part des élèves. M. P. Valazza est convaincu que ce Covid a impacté les jeunes. Il n'y a plus la même ambiance. M. G. Jordan n'a pas ressenti cela de sa classe mais au contraire une grande volonté de revenir en classe, avec une belle dynamique.

Mme J. Ménétrey ajoute qu'à Montreux-Est, ils ont été contraints d'annuler les journées à ski qui ont été remplacées par d'autres journées de printemps.

3. Quart parents

3.1. Diverses questions

La Présidente aborde les questions du quart parents. Un document à ce sujet est mis à disposition dans les dossiers des membres. Deux questions de M. O. Müller sont arrivées tardivement. La première concerne le sport scolaire facultatif et la deuxième l'accueil parascolaire 7 et 8P.

Monsieur J. Chevalley initie sa présentation sur le sport scolaire facultatif au moyen d'un Powerpoint. M. O. Müller explicite sa requête. Pour le sport scolaire facultatif, il y a de superbes offres. Les inscriptions étaient un lundi matin à 9h00 informatiquement et pour certains sports, à 9h05 c'était terminé, il n'y avait plus de places. Cela montre le succès de ces activités. Certains parents ne

peuvent pas se libérer à 9h00 et également n'ont pas accès à un ordinateur. Est-ce possible de prendre les inscriptions sur un jour ou par téléphone ? Pour certains sports la demande dépasse l'offre. C'est les premiers arrivés les premiers servis.

M. J. Chevalley intervient et remercie M. O. Müller. Le sport scolaire facultatif est facultatif pour les élèves mais pas pour les Etablissements. Cela fait depuis 2011/2012 que le sport scolaire a été transféré des écoles à la Commune. Lausanne, Vevey et Montreux le gèrent en direct. Dans les autres cas de figure c'est géré par les Etablissements scolaires. Ce sport scolaire dépend de règles assez strictes du Canton. Le Canton via le service de l'éducation physique et du sport impose les règles. Pour l'ouverture d'un cours il faut au minimum 12 jeunes inscrits. Le but du sport facultatif est de faire le lien entre l'aspect associatif et l'aspect scolaire. L'idéal est que les jeunes découvrent une discipline et ensuite accèdent à une société sportive. M. J. Chevalley remercie toutes les personnes qui contribuent à ce que ce sport facultatif de Montreux soit aussi dynamique.

En 2021, 45 cours ont été organisés par le sport facultatif en trois périodes (automne, hiver, printemps) avec une grande diversité. Les effectifs de l'année dernière sont transmis : 1202 élèves inscrits, 1650 heures de cours, plus de 100 moniteurs. Sur les 5 dernières années, il y a eu une augmentation de 25 % des inscriptions. Cet hiver, 410 élèves ont été inscrits pour le ski et le snowboard (410 élèves chaque samedi de janvier et février). Ces élèves sont partis skier aux Mosses, aux Rochers-de-Naye, aux Diablerets et à Villars. En automne et printemps, il y a des disciplines très variées. Elles sont renouvelées et citées par M. J. Chevalley. Durant les semestres d'automne et de printemps, les jeunes ont la possibilité de s'inscrire à une deuxième discipline. Seulement 17 % des jeunes profitent de cette possibilité.

Ils travaillent actuellement avec un système informatique, développé par des écoles de Coppet et repris par Gland. La Commune de Montreux a repris ce système afin de faciliter les inscriptions. Chaque enfant se logue avec un numéro grâce aux informations préenregistrées et ils s'inscrivent. Les inscriptions sont ouvertes le mercredi. Généralement le type d'inscription est le premier arrivé le premier servi. Il y a encore des cours qui ne sont pas complets. Certes on ne peut peut-être pas suivre le cours souhaité mais il y a toujours une offre disponible. La solution d'ouvrir plus de cours n'est pas si simple pour des questions d'infrastructure et de logistique qui en découlent (plus de locaux, plus de moniteurs).

Cette année, il y avait 40 inscriptions initiales pour la natation. Le tir a été rectifié et ils sont montés jusqu'à 60 personnes. Pour d'autres cours, c'est impossible. Le Canton demande 12 jeunes et la Commune de Montreux va jusqu'à 16 voir 18 jeunes avec un seul moniteur. Cette année, le premier jour il y a eu 324 inscriptions sur 406. Le bureau du sport facultatif est ouvert tous les jours de 8h00 à 17h00 avec trois personnes. Des demandes sont également traitées par téléphone. Les inscriptions sont lancées le mercredi et jamais le week-end. C'est important qu'il y ait une permanence pour répondre aux problématiques des inscriptions. La tendance est davantage d'optimiser les coûts que de créer de nouveaux cours. Le sport scolaire facultatif est un investissement d'environ CHF 135'000.- par année (en tout CHF 215'000.- avec une subvention du Canton de CHF 80'000.-).

M. O. Müller remercie M. J. Chevalley pour toutes ces précisions et expose la rapidité des inscriptions du cours de la trottinette. M. J. Chevalley indique que le sport facultatif ne fonctionne pas avec un système de liste d'attente. Cela devient ingérable. Le moniteur doit avoir une liste à jour. Le système est très précieux car, lorsqu'un élève ne vient pas au cours, le parent reçoit un email. Cela a aidé à régler le problème d'absentéisme. Le sport facultatif est gratuit, c'est une obligation du Canton. A l'exception des cours de ski ou de grimpe ayants des frais d'entrée. L'élève qui participe à moins de 50% des cours encourt une amende de CHF 50,-. Cela représente 20 à 30 jeunes par session. Le système actuellement ne permet pas de savoir quel serait le choix initial du jeune.

M. X. Désilets prend la parole pour informer les membres de l'existence d'une association à Montreux pour faire de la trotinette dans un skatepark. Un débat s'en suit à ce sujet. M. J. Chevalley ajoute que ces sports sont proposés dans d'autres cadres, comme « Ça bouge chez toi » et également dans le cadre de l'Open Sport. Certaines disciplines se retrouvent également dans le « Passeport vacances ». Pour les parents déçus de ne pas pouvoir inscrire leurs enfants à une discipline, il est conseillé d'envoyer un mail à sports@montreux.ch et de citer la discipline. Cela incitera d'autant plus à la proposer dans le cadre de « Ça bouge chez toi » ou le « Passeport vacances ».

La Présidente remercie M. J. Chevalley et reprend la liste des questions du quart parents en donnant quelques précisions sur le document (voir document en annexe).

Question No 1 - Sondage auprès des parents

Pour le sondage auprès des parents du quart parents, la Commune a renoncé à l'idée de le faire par internet pour des raisons d'obligation de créer des comptes. La démarche classique a été favorisée par la distribution des documents par les enseignantes aux enfants. Les réponses au sondage seront remises aux Etablissements, ensuite repris par SFJ qui les remettra au quart parents pour dépouillement. Le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse s'occupera d'effectuer les paquets et de les transmettre aux Etablissements. Les réponses reviendront au service et seront transmises au quart parents.

Question 2 – Centralisation des absences

La Présidente signale que la Commune de Montreux ne peut pas avoir le même outil que les Etablissements scolaires. Les écoles sont cantonales et donc se gèrent différemment. Pour ce qui est de l'utilisation de l'outil de « Monenfant.ch », elle entre volontiers en matière mais y allant très progressivement. Cette plateforme est actuellement utilisée pour les cantines scolaires et les devoirs surveillés.

Question 3 – Niveaux scolaires à Montreux par rapport à la moyenne cantonale

A ce sujet, selon la Présidente, cette situation est à cheval sur ce qui est de compétence unique et interne des Etablissements et de leur hiérarchie donc cantonale en matière de gestion des élèves. Il y a des éléments confidentiels, selon les décisions de Canton. Pour les barèmes, concernant les mêmes épreuves, il n'y a pas de travaux écrits entre les deux Etablissements. Les seules possibilités de pouvoir comparer sont les épreuves cantonales de référence et le Canton les gère.

M. P. Valazza revient sur son fichier Powerpoint. La DGEO ne diffuse aucune statistique. Elle veut absolument éviter des comparaisons. Cela n'a aucun sens. Par rapport à la visite de Mme C. Amarelle en automne à l'EPSMO, elle a mis en avant les éléments suivants : A Montreux-Ouest, il y avait un taux de promotions en 8P légèrement supérieur à la moyenne cantonale. En regard du profil socio-économique, cela veut dire que chaque Etablissement a une population scolaire qui varie, cette typologie a une influence forte sur les résultats d'un Etablissement scolaire. Le directeur donne des exemples d'indicateurs socio-économiques, comme par exemple, le taux de familles monoparentales dans un Etablissement. Cela péjore la qualité de l'apprentissage. Lausanne peut dessiner une carte socio-économique. En fonction de la situation de l'Etablissement, la DGEO peut octroyer des périodes en plus dans l'enveloppe pour gérer un problème ponctuel.

M. O. Müller revient sur les effectifs donnés par M. G. Fankhauser. En 8P, 56% des élèves sont en VG contre 51 % en moyenne cantonale et 38 % sont en VP contre 45 % en moyenne cantonale. La Présidente souligne que cela concerne l'Etablissement et la moyenne cantonale est connue. Selon M. O. Müller, cette statistique pourrait être donnée chaque année afin de voir la tendance.

M. P. Valazza n'est pas favorable à cela, car il s'agit de rentrer dans une logique de comparaison et ce n'est le rôle du CET. Ce contrôle est effectué par la DGEO et non pas par le CET. Il ne faut pas partir dans cette logique.

Question 4 – Effectifs par classe

M. P. Valazza explicite le fonctionnement dit de l'enveloppe dans une école. Chaque élève a une certaine valeur en périodes. En moyenne, un élève vaut 2 périodes. Ensuite avec cette enveloppe totale de périodes, l'école est organisée. Les barèmes sont liés au cadre général de l'évaluation. Un cadre est mis par le Canton sur la façon dont les enseignants doivent évaluer (65 élèves c'est 3 classes). Normalement, pour l'école c'est à peu près 20 élèves par classe. Les différences existent de manière structurelle. Il faut un équilibre par rapport aux périodes. Pour les installations sportives, ils sont contraints par les locaux.

Les barèmes sont liés au cadre général de l'évaluation. Le cadre est posé par le Canton (la façon dont les enseignants doivent évaluer). C'est de la responsabilité de l'enseignant d'évaluer la progression. Dans l'annexe de ce cadre, il est cité que le barème doit être tant en dessus qu'en dessous de la moyenne. La moyenne est 4. Il faut une régularité. Chaque enseignant est libre de faire son barème en respectant les règles du cadre. Mme C. Chevalley ajoute qu'il y a des concertations par branche. Effectivement, de plus en plus les enseignants se mettent d'accord par rapport à l'évaluation.

Question 5 – Point de situation des différents Plans de mobilité scolaire

La Présidente informe qu'une liste de modifications réalisées par le service des Travaux publics est à disposition dans chaque dossier (voir annexe). Tous les plans de mobilité scolaire se trouvent sur le site communal, voir lien : <https://www.montreux.ch/sfj/plans-de-mobilite-scolaire> .

M. O. Müller revient sur son signalement concernant la rue à Etraz. La direction SFJ a transmis son signalement à l'ASR. Une collaboratrice SFJ a effectué d'elle-même un signalement sur cette route dangereuse. C'est entre les mains des autorités compétentes.

Question 6 – Pour quelles raisons est-ce que les camps et les journées de ski (5-6P) ont été annulés ?

La Présidente rappelle quelques éléments au préalable. L'article 2 du règlement du CET signale que le Conseil appuie les acteurs de l'école et permet justement de favoriser la discussion et les éléments d'échanges. Etre membre de ce conseil et s'en prévaloir ne signifie pas que l'on peut utiliser n'importe quel ton, c'est-à-dire l'ironie voire le procès d'intention, ou des sous-entendus à la limite du dénigrement. Ceci de ne devrait pas être d'actualité d'autant plus que ce CET n'est ni une commission de surveillance ni une commission de gestion et en aucun cas n'est là pour opposer les uns aux autres. Des courriels ont été échangés entre un membre du CET et un Etablissement scolaire à propos de ces abandons de camps. Et la réponse de l'Etablissement a été parfaitement polie et argumentée. Sans entrer dans la polémique, la Présidente ne peut que déplorer cette façon de faire. Nous ne sommes pas ici pour nous affronter les uns aux autres. Le bien des enfants doit être mis en avant et dans notre vision, alors pour y parvenir, respectons-nous lors des échanges et débattons posément ensemble.

Elle remercie à ce propos M. O. Müller pour ses questions car elles sont toujours factuelles et précises. Afin de cadrer les discussions à l'avenir, la Présidente rappelle l'article 16 qui dit que le CET a des droits de proposition, d'initiative. Il faut les déposer 20 jours avant le Conseil pour qu'elles soient examinées. En ce qui concerne les questions ponctuelles, elles peuvent être remises jusqu'au moment où l'ordre du jour définitif est diffusé. **Dorénavant personne n'attaquera ou n'interpellera plus directement les Etablissements.** En revanche, les membres devront transmettre ces questions directement à la présidence du Conseil d'Etablissements. Comme au Conseil communal où les remarques sont transmises au Président.

A partir de maintenant, les Etablissements de Montreux-Est et de Montreux-Ouest ne répondront plus si des questions leur sont directement adressées par des membres du CET et à plus forte raison si le ton n'est pas adéquat.

Question 7 - Annulation de la piscine à cause du Covid

La Présidente informe qu'il y a eu une collision entre ce que les Etablissements pouvaient faire et décider de faire et les règles communales. M. O. Müller revient sur sa question et signale que la piscine aurait été annulée « parce qu'il faisait froid dehors ». M. P. Valazza informe qu'ils avaient reçu une directive interdisant d'utiliser les sèches cheveux et en hiver, on ne laisse pas les élèves avec les cheveux mouillés.

Question 8 : Demande d'une UAPE³ à Chernex

M. S. Smith initie sa présentation au moyen d'un fichier Powerpoint (voir annexe). Il y a 3 dispositifs sur la zone, un APEMS dans le collège de Brent avec une cinquantaine de places et un 2^{ème} APEMS dans le collège de Brent avec une quinzaine de places. L'APEMS de Chernex est pris d'assaut à midi, la demande est très forte. Pour l'instant, la Commune répond à la demande en début et fin de journée par le dispositif d'accueil en milieu familial. Cet accueil est très sollicité. Il est difficile de trouver une solution en cas de maladie ou d'accidents d'une accueillante en milieu familial (AMF) pour les parents habitant Brent, Fontanivent, Chernex ou les Avants.

SFJ a envoyé un questionnaire aux parents concernés en voulant recueillir leurs attentes en accueil collectif parascolaire à Chernex et à Brent. 341 questionnaires ont été envoyés en tout. 100 questionnaires ont été reçus en retour. Sur les 100 retours, 73 personnes sont intéressées à la mise en place d'une éventuelle UAPE. 11 personnes ne sont pas en emploi sur ces 73 personnes. Pour une UAPE, le calcul se fait avec les parents ayant un emploi et pour des questions de priorité de places. Il y a donc 62 personnes qui cherchent des solutions. Sur ces 62 personnes, il y a 15 parents en emploi souhaitant une solution uniquement à midi type APEMS et 47 correspondant aux critères d'une UAPE souhaitant un accueil de type UAPE. Sur ces 47, actuellement 6 ne sont pas placés. 8 sont en préscolaire et 33 enfants sont placés en parascolaire entre APEMS et AMF. Selon le graphique diffusé, il y a 8 enfants à l'APEMS à midi, 7 enfants en AMF, 15 les deux et 3 scolarisés dans d'autres Etablissements. La Commune est en train d'effectuer une projection d'une UAPE à éventuellement créer afin de voir le nombre de places qui seraient occupées durant une journée.

En collaboration avec le service des Domaines, bâtiments et sports (DBS), la Commune est en train d'examiner le bâtiment du vieux collège de Chernex afin de voir dans quelle mesure ce bâtiment pourrait être aménagé pour répondre aux critères stricts de l'Office de l'accueil de jour des enfants (LAJE). Si un dispositif est ouvert uniquement à midi, il y a peu d'exigences. Si un dispositif est ouvert matin, midi et soir, il faut avoir une autorisation d'exploiter comme une garderie délivrée par la LAJE posant ses paramètres. Une fois les données récoltées, les décisions seront prises au niveau du politique.

La Présidente précise que, par décision politique, l'intention est de préparer un préavis pour la création d'une UAPE à Chernex sur les bases citées auparavant avec un chiffrage précis des travaux à effectuer dans le collège. Par conséquent, ce sujet viendra sur la table des conseillers communaux probablement pour une ouverture courant 2023.

Avancée du projet pilote « Accueil 7P-8P »

M. S. Smith apporte les éléments suivants. La problématique sera pour les demandes pour le midi. Il faudra trouver du personnel compétent et surtout disponible de 11h00 à 14h00. Pour toutes personnes intéressées, n'hésitez pas à relayer cette information et les envoyer à la Commune. Les

³ Unité d'accueil pour écoliers

postes d'encadrants pour le projet pilote « Accueil 7 -8 P » ont été mis au concours ce jour. Pour ce projet, la Commune a été décidé de travailler en collaboration avec les deux centres de Loisirs de Montreux - Le Point et La Virgule. Des encadrants vont être engagés pour récupérer les enfants dans chaque Etablissement, ensuite ils vont manger ou pique-niquer selon l'option retenue par les parents à la cantine scolaire. A Clarens, l'accueil de midi se fera à la cantine « Le Carambert ». Entre la sortie de l'école et 18h00, les enfants seront accueillis aux centres de loisirs La Virgule et Le Point avec un moniteur qui sera chargé de les surveiller. Un système de liste de présence sera mise en place avec contrôle, surveillance selon le dispositif. Un contrat entre les parents et l'institution sera exigé avec un tarif selon les règles de l'EIAP⁴. Dans les deux prochaines années, il y aura une inspection de l'EIAP afin de vérifier le dispositif. Ce projet est pilote jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023 et ensuite un bilan sera tenu. Cela permet un temps d'observation sur les statistiques de fréquentation. Le souhait serait d'initier ce projet début mai. Bien évidemment les parents seront mis au courant.

La Présidente informe que la Municipalité a accepté les postes pour cette structure. Le principe est acquis.

4. Demi-journée de congé

4.1. Article 2 alinéa 4 du règlement du CET : 2^{ème} Discussion

La Présidente ouvre une discussion générale sur cet objet et confirme que lorsque une demi-journée de congé est attribuée, les Etablissements sont fermés.

5. Divers et propositions individuelles

M. L. Molinari prend la parole en abordant le sujet de la démission du directeur l'EPSME et du départ à la retraite de M. G. Fankhauser. En tant que membre du CET, est-ce qu'on prend acte et est-ce qu'un pilote s'occupe de Montreux-Est ? La Présidente explique que la situation est gérée par la DGEO. D'ailleurs, la DGEO a prévenu tous les Etablissements du canton leur annonçant que le poste sera mis au concours. M. L. Husson a démissionné au 30 juin 2022 pour donner une nouvelle orientation à sa carrière. La Présidente remercie tout le Conseil de direction de Montreux-Est pour leur effort et charge de travail qu'il assume.

Pour terminer la séance, la Présidente distribue un projet de flyer concernant une journée des juniors de la FACEME qui aura lieu le 14 mai 2022 (voir annexe). Les parents recevront les documents définitifs ultérieurement et l'information définitive sera à disposition sur les sites.

6. Calendrier 2022

La prochaine séance est prévue le 7 juin 2022 à 18h30 à la Maison de Quartier Jaman 8.

Annexes :

- Powerpoint de l'EPSMO
- Questions de M. O. Müller
- Plan de mobilité scolaire, liste de modifications réalisées
- Projet pilote « Accueil 7P-8P »
- Projet flyer « La journée des Juniors »

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Après validation par le CET sur le site internet communal

⁴ Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire

M
O
N
T
R
E
U
X
-
O
U
E
S
T



Conseil de direction, Montreux-ouest



G. Jean

S. Baader

L-L. Pittet

Ph. Valazza

M. Salmon

J. Vuataz



J. Zanoli

COVID

- ❖ 7 janvier, annonce forte de la DGEO
- ❖ Situation au sein des établissements scolaires
 - Fort absentéisme chez les élèves
 - Jusqu'à 180 élèves absents par jour
 - Très nombreux enseignants absents



- ❖ Tous les cours ont été dispensés
- ❖ Aucune mise en congé



Conséquences >>> Enseignements très perturbés

- ❖ Annulations en cascade
 - Camps de ski
 - Echanges linguistiques
 - Rambertville
- ❖ Reconstructions nécessaires
 - Apprentissages
 - Vivre ensemble

Questions

- ❖ Camps
- ❖ Cours de natation
- ❖ Statistiques
- ❖ Effectifs
- ❖ Barèmes

Statistiques

- ❖ La DGEO ne diffuse aucune statistique
- ❖ Visite de Mme Amarelle
 - Taux de promotion en fin de 8P
 - Taux de certification en fin de 11S et des solutions postsecondaires
 - Très bon résultats en regard du profil socio-économique de l'établissement

Effectifs

❖ Système de l'enveloppe

- Equilibre à 20 élèves env. en moyenne
- Disparités possibles
- Exemple :

Volée de 5P	
82 élèves	
1 classe à Chailly	17
élèves	
3 classe à Vinet 65 élèves	
Moy. à Vinet	21.6 élèves
Moy. en 5P	20.5 élèves

RLEO Art.61

« En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe :

a. entre 18 et 20 élèves au degré primaire ;

b. entre 18 et 20 élèves en voie générale du degré secondaire, ainsi que dans les groupes de niveaux ;

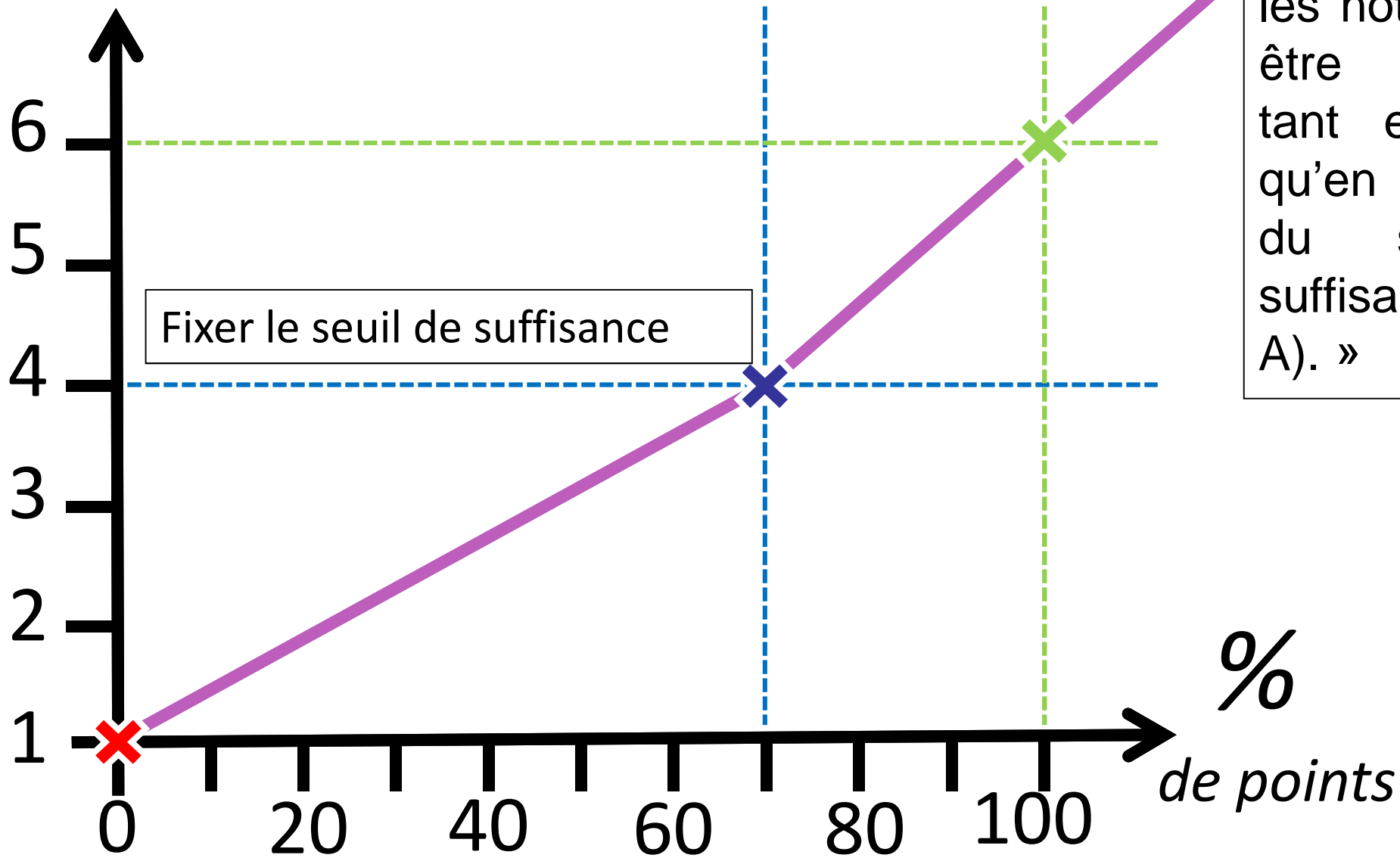
c. entre 22 et 24 élèves en voie pré-gymnasiale du degré secondaire

Barèmes

- Les éléments de la progression des apprentissages du PER constituent le référentiel de l'évaluation. Le choix des apprentissages évalués relève de la compétence des enseignants.
- Les barèmes sont réguliers tant au-dessus qu'au-dessous du seuil de suffisance. Le seuil de réussite peut varier selon le type d'évaluation. Les intervalles de points qui définissent les différentes appréciations en 3-4P ou notes dès la 5P sont les plus réguliers possibles, tant au-dessus qu'au-dessous du seuil de suffisance.
- La DEGEO applique ces principes lorsqu'elle fixe les barèmes des ECR ou des examens.

Note

Seuil de suffisance à 70 %

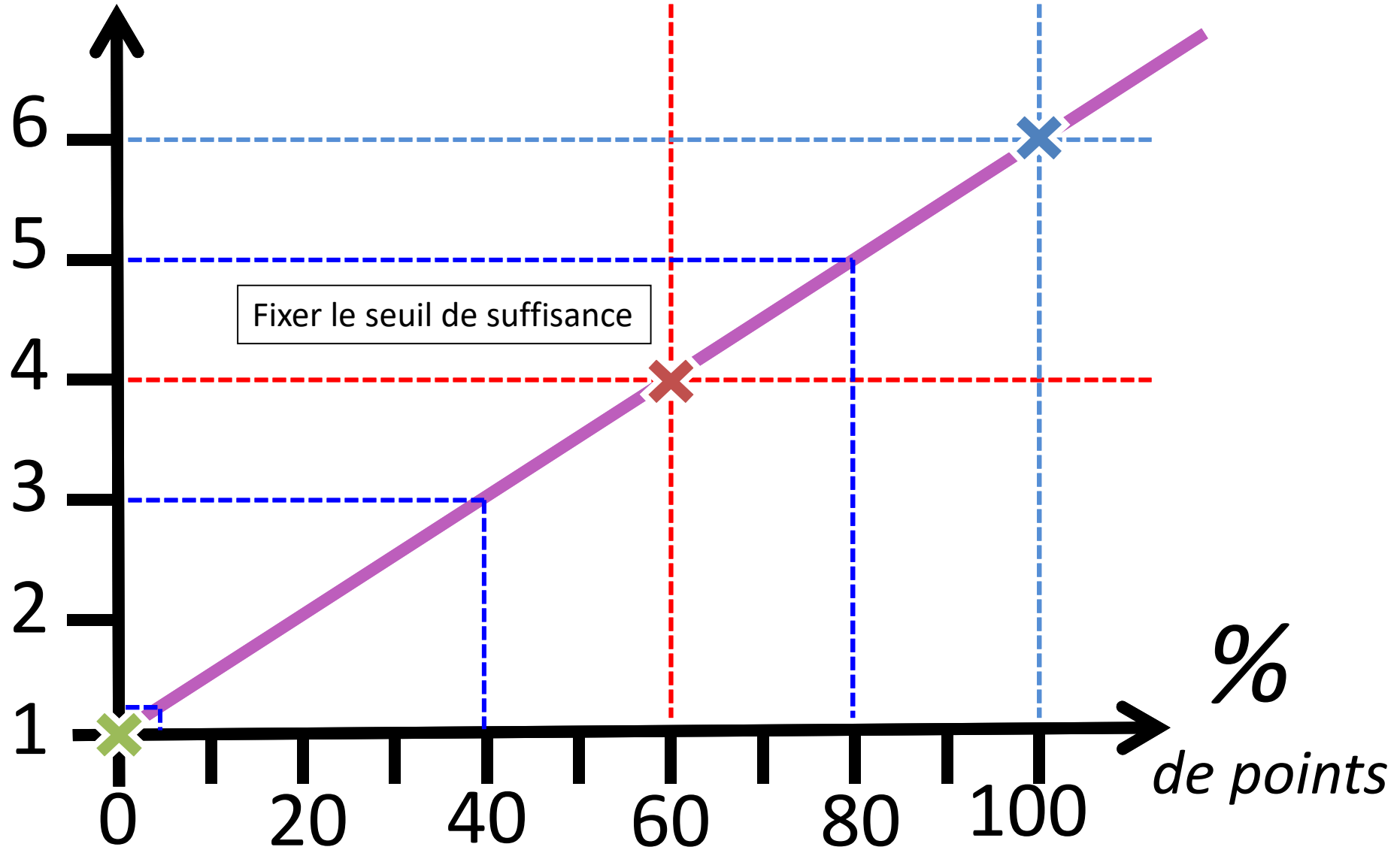


Fixer le seuil de suffisance

« Les barèmes utilisés pour fixer les notes doivent être réguliers tant en dessus qu'en dessous du seuil de suffisance (4 ou A). »

Note

Seuil de suffisance à 60 %





CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Questions en suspens

Séance 10 mars 2022

No	Question + éléments de réponse	Suivi
1	<p>Sondage auprès des parents : où en est-on ?</p> <p>La possibilité d'effectuer un sondage en ligne a été examinée et finalement abandonnée pour des raisons techniques : pour un sondage relativement simple à mettre en place, il y aurait eu la possibilité de voter plusieurs fois, ce qui aurait biaisé le résultat. La démarche de sécurisation du vote aurait nécessité, pour les votants de créer un compte qui n'aurait été utilisé qu'à cet effet.</p> <p>Les établissements ont accepté de distribuer les questionnaires aux parents par l'intermédiaire des enfants et de récolter les retours pour les transmettre à une personne désignée par le quart-parents.</p>	<p>Les parents établissent un questionnaire papier sur lequel est mentionné un délai de retour.</p> <p>SFJ se charge des tirages papier et de la remise aux deux établissements par paquets de 25.</p> <p>Les questionnaires en retour sont remis par les établissements à SFJ qui les regroupe et les remet à la personne désignée par le quart-parents qui les dépouille.</p> <p>Une fois les résultats obtenus, le quart-parents les remet à la présidente du CET. Le sujet est mis à l'OJ du CET qui se prononce alors sur l'attribution ou non des demi-journées de congé.</p>
2	<p>Centralisation des absences</p> <p>Lors de l'absence d'un (ou de plusieurs enfants), les parents peuvent être amenés à avertir séparément les entités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) l'établissement scolaire2) l'UAPE3) l'APEMS4) le SSF5) les devoirs surveillés6) la FACEME (cas de quarantaine COVID d'enfants d'une même fratrie, par ex.) <p>Ne serait-il pas possible de trouver un moyen de centraliser ces déclarations d'absence au BCE, par ex. via MON ENFANT ?</p> <p>Toutes les entités mentionnées ne dépendent pas de la responsabilité communale (l'établissement, par. ex. est autonome en matière de fonctionnement administratif et est complètement découplé de la Commune).</p>	<p>La pertinence d'une optimisation des annonces d'absence se pose effectivement et l'examen d'intégrer plusieurs entités sera examinée mais il faut être conscient que cela ne pourra se faire que progressivement et ne pourra sans doute pas comprendre celles à faire aux établissements.</p> <p>La Commune s'engage à analyser la situation et renseigner ponctuellement le CET sur les suites qui seront données.</p>

	<p>Actuellement, MON ENFANT dont le démarrage n'a débuté qu'à la rentrée scolaire 2019, ne gère que les inscriptions aux cantines et devoirs surveillés (depuis août 21).</p> <p>Les absences à la FACEME et à l'UAPE sont gérées par elle et celles au SSF par l'Office du Sport communal.</p>	
3	<p>Niveaux scolaires à Montreux par rapport à la moyenne cantonale</p> <p>La présentation EPSMO a montré, entre autres, que : En 8P, 56% des élèves sont en VG contre 51% comme moyenne cantonale et 38% sont en VP contre 45% en moyenne cantonale. En 11 et 12S, 97% des VG ont obtenu leur certification (contre 90% au canton) et 91% ont réussi en VP (contre 95% au niveau cantonal). En outre, il apparaît qu'à Montreux-Ouest, il faut 66% des points pour avoir la note 4, alors qu'à Montreux-Est, 75% des points sont nécessaires pour avoir la note 4.</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour la 8P, est-ce que le constat qu'il y a 5% de VG en plus à Montreux-Ouest que la moyenne cantonale, n'est pas un signal inquiétant du niveau scolaire dans notre commune ? 2. Afin d'effectuer un suivi continu, serait-il possible d'avoir ces statistiques pour l'EPSME, L'EPSMO et au niveau du canton pour chaque année (et y compris jusqu'à quelques années en arrière ?) 3. Peut-on avoir les statistiques du CESSEV pour voir si les élèves de l'EPSME respectivement de l'EPSMO réussissent bien leur gymnase ? et qu'il n'y a pas de grandes disparités avec Vevey, la Tour-de-Peilz ou Aigle par exemple ? 4. Pourquoi ne pas fixer un barème identique pour les élèves d'une même commune ? 5. Si un élève habite Clarens et une autre habite Territet, pour le même test, s'ils font exactement le même nombre de points, ils auront une notation différente, cela paraît problématique du point de vue de l'égalité de traitement. <p>Ces remarques et questions sont intéressantes en soi mais leur analyse ne relève pas de la compétence du CET ni même de celle des établissements.</p> <p>C'est la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui gère la coordination et les problèmes liés à l'évaluation scolaire pour les établissements du canton.</p> <p>Un « Cadre général de l'évaluation » a été établi pour permettre une certaine harmonisation au plan cantonal.</p> <p>Il est disponible à l'adresse suivante : https://info.vd.ch/dfjc/actualites/2021/aout/7/6e-edition-du-cadre-general-de-levaluation</p> <p>Pour ce qui est des gymnases, c'est la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) qui est compétente.</p>	<p>Pour permettre au CET de prendre la mesure de la problématique, et pour autant qu'il le souhaite, une séance spéciale du CET sera mise en place, dès que possible, avec des intervenants cantonaux, spécialistes de la gestion scolaire et de l'évaluation.</p>

<p>4</p>	<p>Effectifs par classe</p> <p><i>Il apparaît que certaines classes ont 24 élèves, ce qui est passablement au-delà de ce qui est préconisé.</i></p> <p><i>Est-il possible d'avoir les effectifs de chaque classe à l'EPSMO et à l'EPSME ?</i></p> <p>L'organisation des classes, leurs effectifs et la répartition des élèves sont de la compétence des établissements.</p> <p>Le problème des effectifs est fixé dans la Loi (LEO Art.78) et dans son Règlement d'application (RLEO Art.61) qui stipule ce qui suit : « En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. entre 18 et 20 élèves au degré primaire ; b. entre 18 et 20 élèves en voie générale du degré secondaire, ainsi que dans les groupes de niveaux ; c. entre 22 et 24 élèves en voie pré-gymnasiale du degré secondaire ; d. entre 18 et 20 élèves dans les classes de raccordement ou de rattrapage ; e. entre 9 et 11 élèves dans les classes qui ne comportent que des élèves relevant des articles 99 et 102 de la loi. <p>En cours d'année scolaire, des mesures d'accompagnement sont mises en place lorsque l'effectif dépasse durablement de deux unités le nombre d'élèves prévus à l'alinéa 1. Elles peuvent aller jusqu'au dédoublement d'une classe.</p> <p>Lorsqu'un ou plusieurs élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont intégrés dans une classe régulière et que leur présence exige une attention importante de la part du ou des enseignants, le directeur prend, en collaboration avec le responsable de la pédagogie spécialisée concerné, des mesures adéquates d'encadrement, telles que la diminution de l'effectif de la classe ou un co-enseignement. »</p> <p>Au vu des articles de Loi et de Règlement, les normes relatives aux effectifs sont différentes selon les degrés ou classes concernés et des adaptations sont autorisées selon les situations particulières liées à l'organisation.</p>	<p>Plutôt que de diffuser sans nuance une liste des classes et de leurs effectifs, les établissements présenteront, lors d'une prochaine séance du CET, la situation de l'enclassement, avec des commentaires et l'explication des situations particulières.</p>
<p>5</p>	<p><i>Point de situation des différents Plans de mobilité scolaire réalisés/prévus sur la commune et les aménagements qui ont été réalisés/prévus.</i></p> <p><i>Est-il possible de mettre les différents documents relatifs à disposition du CET ?</i></p> <p>Plans réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chernex (2 étapes) - Territet/Collonge - Vernex/Gare 33 - Clarens Vinet <p>Plans prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Vernex/Gare 30-33 (doit faire l'objet d'un plan général de mobilité lié à la nouvelle construction de Gare 30. 	<p>Tous les documents des Plans réalisés figurent sur le site internet du CET</p>

6	<p><i>Pour quelles raisons est-ce que les camps et les journées de ski (5-6P) ont été annulés ?</i></p> <p>Les consignes sanitaires données aux établissements en rapport avec les camps et les journées de ski ont évolué au cours de la pandémie.</p> <p>Chaque établissement a aussi dû, en plus, tenir compte des forces de travail à sa disposition et des nombreuses défections liées au COVID.</p>	<p>Les explications données au quart-parents, même si elles ne sont pas toutes reçues, reflètent bien, malheureusement, la situation délicate qui a obligé les établissements à faire des choix.</p>
7	<p><i>Annulation de la piscine à cause du COVID</i></p> <p><i>Les périodes de piscine ont été annulées à cause du COVID. C'est peut-être une application trop large du principe de précaution.</i></p> <p>Le choix de l'annulation a été fait par l'établissement en connaissance de cause et en analyse approfondie des risques. C'était de sa compétence.</p> <p>L'appréciation selon laquelle cela aurait été une application trop large du principe de précaution ne relève que du point de vue d'un petit nombre de personnes pas forcément au courant de tous les paramètres pris en compte (dont les règles communales de fréquentation des piscines, par. ex.)</p> <p>Quelles auraient pu être les reproches si la diffusion d'une contamination avait eu pour origine les leçons de natation ?</p>	
8	<p><i>Demande d'une UAPE à Chernex</i></p> <p><i>Lettre de 14 parents de Brent pour la demande de création d'une UAPE à Chernex. Qu'en est-il ?</i></p>	<p>Un tableau de la situation d'accueil à Chernex sera présenté par le Chef de service SFJ en séance du 10 mars.</p>



Plan de mobilité scolaire

Liste de modifications réalisées

Collège de Chernex :

- modification de l'aménagement de la place de dépose aux abords du collège et création d'un modérateur de trafic avec potelets ;
- mise en place d'un Pédibus entre la gare de Chernex et le collège ;
- carrefour Arzillière/Deux Fontaines : un potelet mis en place pour sécuriser la zone d'attente en aval. Création d'un îlot surélevé au milieu du carrefour ; suppression du passage pour piétons protégé (PPP) en haut de la route de l'Arzillière
- passage à niveau gare de Chernex : marquage complété.

Collège de Vernex :

- inversion des places du parc/du trottoir en face de Montreux-Est ;
- place de dépose sur le chemin de Ballallaz ;
- sécurisation du passage à niveau entre la halte du collège et le sentier de Ballallaz ;
- amélioration partielle des cheminements piétonniers entre le quartier de Belmont et le collège de Vernex (sentier de Ballallaz, sentier de la Greppe, rue du Centre, avenue de Belmont) ;
- modification du tourner à droite au carrefour avenue de Belmont/rue de l'Ancien-Stand en direction des Vuarennas ;
- mise en place d'un arrêt de bus sur chaussée ;
- l'arrêt de bus a été déplacé en-dessous du collège de Vernex ;
- rue Industrielle : végétation taillée régulièrement. Réaménagement de places de stationnement devant la crèche.
- extension scolaire rue de la Gare 30, à venir : le PPP face à l'entrée du parking souterrain sera déplacé, la largeur de la chaussée sera modifiée pour accroître la sécurité et une zone 30 est à l'étude ;



Plan de mobilité scolaire

Liste de modifications réalisées

Collège de Vinet :

- modification de l'aménagement à l'intersection de l'avenue Alexandre-Vinet/rue Marc-Dufour ; PPP déplacés et compléments de potelets pour sécuriser le trottoir, trop utilisé par les « parents-taxis » ;
- sécurisation du PPP sur l'avenue Mayor-Vautier, au droit du parking Nord des enseignants du collège Vinet. Accès dissocié entre le parking enseignants et accès au collège ;
- modification de l'arrêt du bus scolaire, compatible LHand ;
- rue du Lac – rue des Vaudrès : modification du trottoir côté aval avec meilleure visibilité ;
- rue du Lac – avenue des Pléiades : PPP des Pléiades abaissé en direction de la rue du Lac, zone 30 abaissée et cases de stationnement supprimées à l'angle du CIC ;
- rue du Lac - rue du Grammont : modification de la sortie des véhicules coté Est de la station essence et amélioration de la traversée piétonne sur Grammont ;
- rue du Grammont – avenue Vinet : mise en sens unique de la partie basse de la rue du Grammont et ajout d'un PPP sur Grammont ;
- avenue Vinet – avenue des Pléiades : place de stationnement supprimée à l'angle S-O ;
- rue du Port : modification complète de la rue à venir prochainement.

Montreux, le 1^{er} mars 2022
N/Réf. Travaux publics/LW/VZ 15-2415
Affaire traitée par M. L. Widmer



COMMUNE DE
MONTREUX

Attentes en accueil collectif parascolaire à Chernex et Brent

Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs



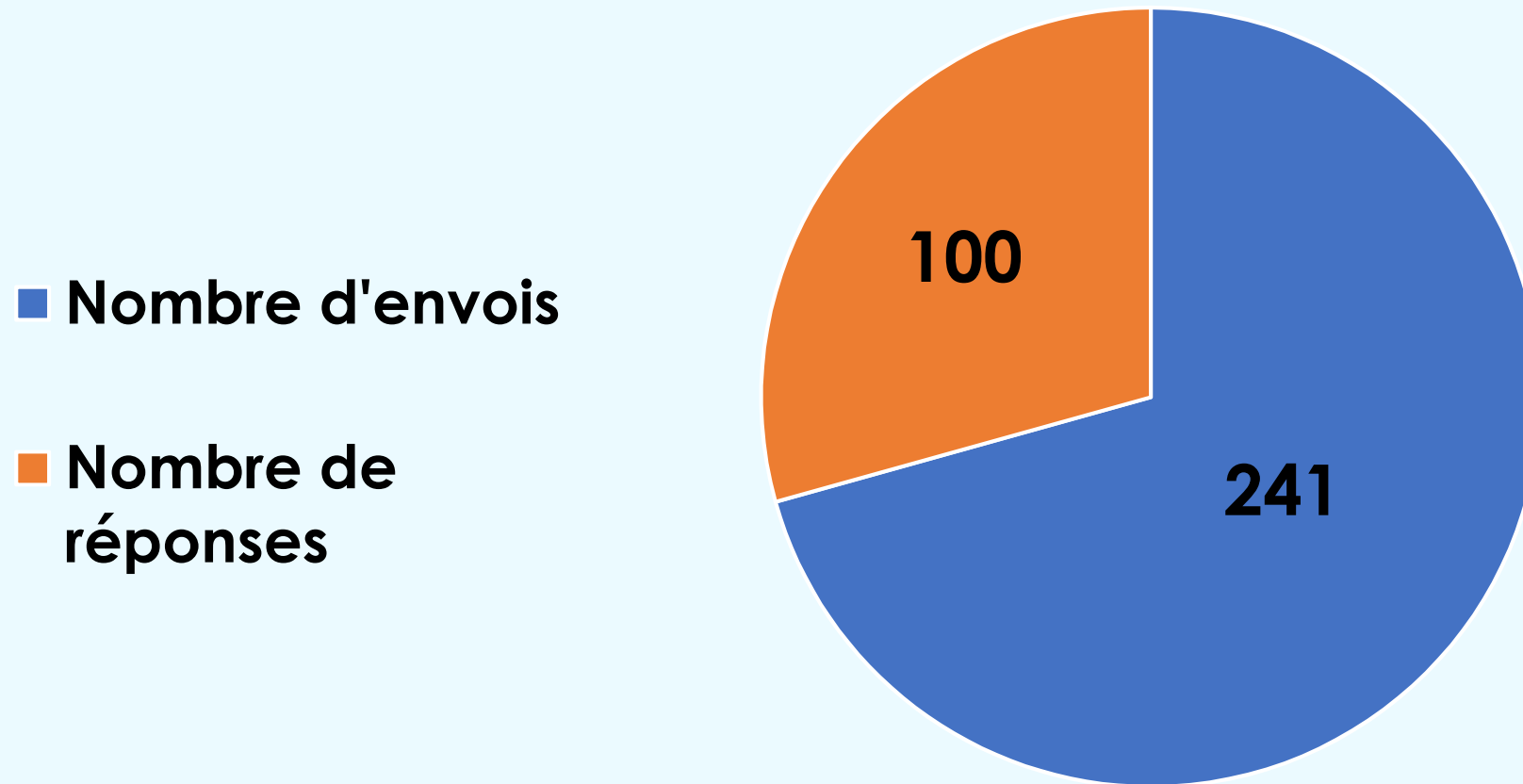
COMMUNE DE
MONTREUX

Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

1. Envois et réponses





COMMUNE DE
MONTREUX

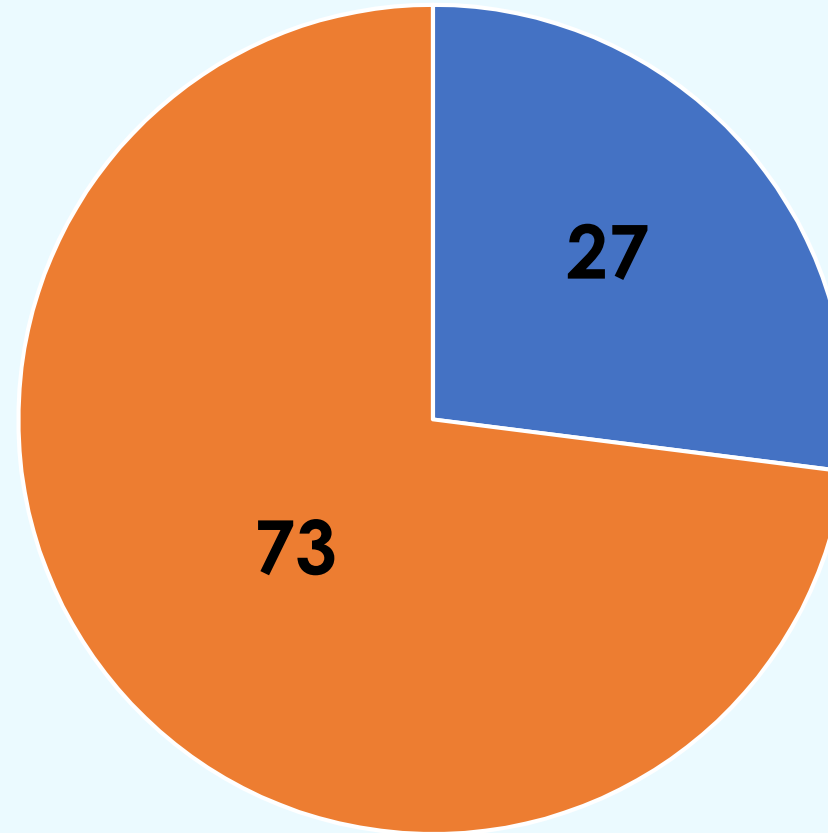
Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

2. Nombre de réponses (100)

- Nombre de non-intéressés
- Nombre d'intéressés





COMMUNE DE
MONTREUX

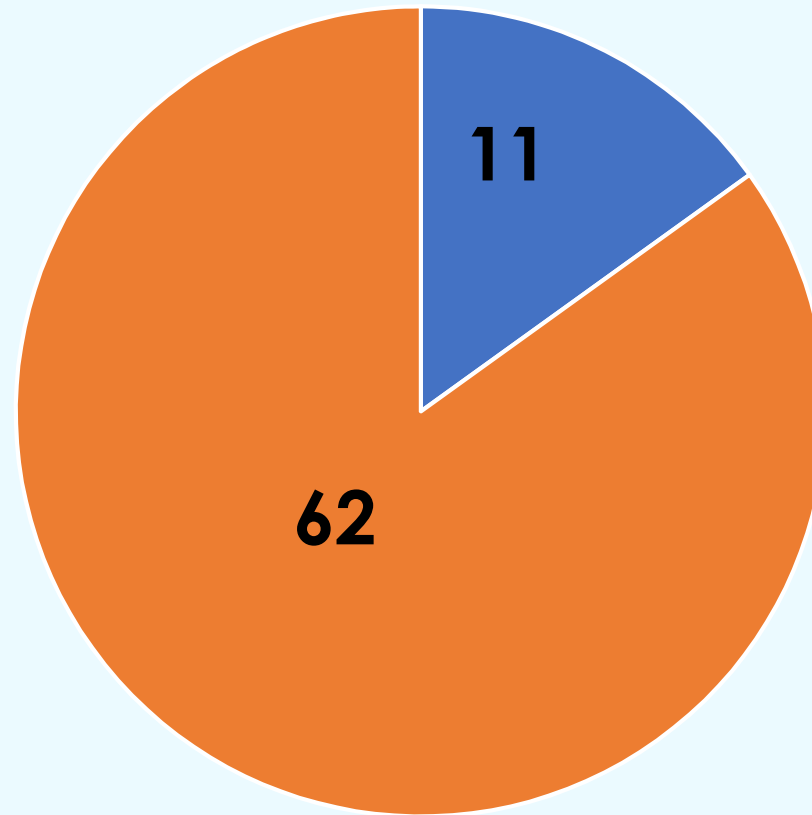
Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

3. Nombre d'intéressés (73)

- Nombre d'intéressés pas en emploi
- Nombre d'intéressés en emploi





COMMUNE DE
MONTREUX

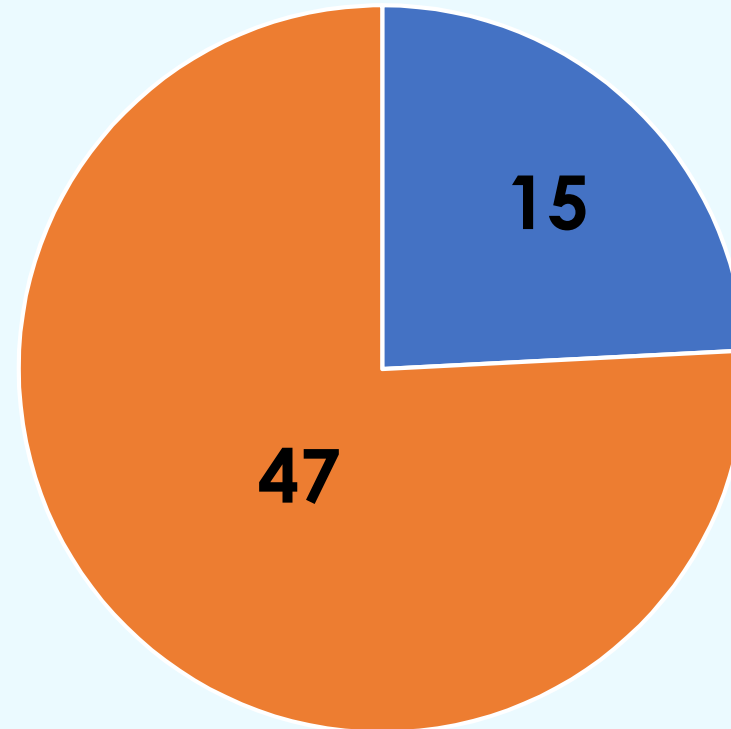
Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

4. Nombre d'intéressés en emploi (62)

- Intéressés en emploi qui veulent midi uniquement
- Intéressés en emploi qui veulent un accueil en UAPE





COMMUNE DE
MONTREUX

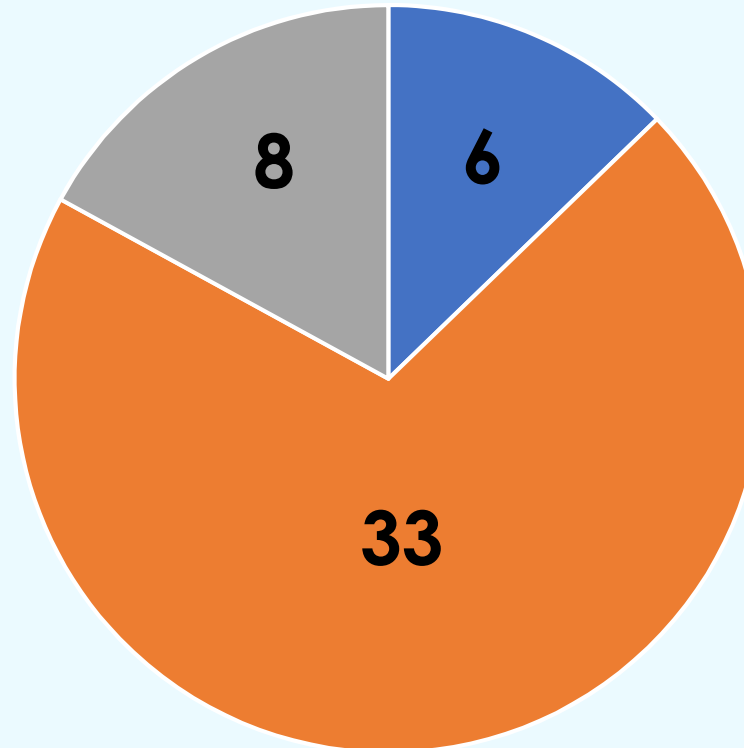
Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

5. Nombre d'intéressés par une UAPE en emploi (47)

- Actuellement pas placés (para)
- Actuellement placés (para)
- Actuellement en préscolaire





COMMUNE DE
MONTREUX

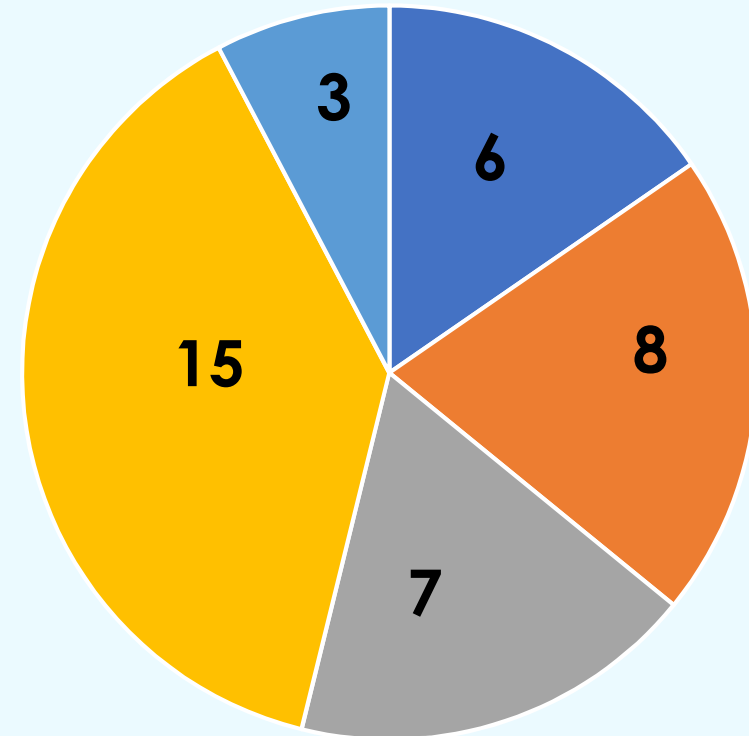
Service de la Cohésion sociale,
familles et jeunesse



Réseau Enfance
Montreux et Environs

6. Nombre d'intéressés par une UAPE en emploi (47)

- Actuellement pas placés, para (6)
- Actuellement à l'APEMS (8)
- Actuellement en AMF (7)
- Actuellement en accueil mixte
APEMS/AMF (15)
- Actuellement en collectif, scolarisés à
Montreux ou Clarens (3)



Nombre d'enfants préscolaires intéressés par une UAPE : 8

prochain rendez-vous

La foire aux Jouets d'automne

Salle du Pierrier de Clarens

14h-16h (vendeurs 13h30)



dimanche 27 novembre 2022

La Foire aux jouets ?

La Foire aux jouets est un marché tenu par des enfants désirant vendre les jouets qu'ils n'utilisent plus et qui pourraient retrouver une seconde vie dans un nouveau foyer. Elle se déroule deux fois par année dans la Commune de Montreux, le deuxième samedi du mois de mai sous le marché couvert de Montreux et le dernier dimanche de novembre dans la Salle Omnisport du Pierrier à Clarens.

Les enfants voulant participer à ce marché doivent se munir d'une couverture (qui délimitera leur stand et sur laquelle ils exposeront leur marchandise) et de la somme de Fr. 5.- qui représente le coût d'inscription.

Infos et renseignements :

FACEME - 021 964 41 50 - info@garderiesfaceme.ch

1ère Journée des Juniors

de 0 à 12 ans

Marché Couvert de Montreux

samedi 14 mai 2022



le matin ACHAT/VENTE/ÉCHANGE

Grand Letroc

pour les parents

l'après-midi

La foire aux Jouets

pour les enfants

